

Une séance spéciale du Conseil de Bristol est tenue à l'Hôtel de ville, le 14 septembre, 2017 à 16 heures, étant présents le maire Brent Orr, et les Conseillers Greg Graham, Brian Drummond, Colette O'Malley et Debbie Kilgour. Phillip Holmes n'a pû y assister.

(17-09-109) Il est proposé par la Conseillère Kilgour d'adopter l'ordre du jour comme présenté. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(17-09-110) T.E.C.Q.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relative aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

IL EST RÉSOLU QUE: la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement un blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Il est proposé par le Conseiller Drummond que la municipalité confirme par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2018. Le Maire s'abstient de voter.

(17-09-111) Il est proposé par la Conseillère Kilgour que nous autorisons la directrice générale, Christina Peck à demander une marge de crédit d'un montant de 300 000\$ pour le bon roulement de la municipalité. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(17-09-112) Il est proposé par le Conseillère O'Malley de lever la séance. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

Maire, Brent Orr

Directrice générale, Christina Peck